



## FORMULAIRE D'ADHÉSION OU DE RENOUVELLEMENT MUNICIPAL 2022-2023

Afin d'adhérer ou renouveler votre adhésion à titre de membre du Comité de bassin de la rivière Chaudière pour l'année 2022-2023 et de nous permettre de mettre vos coordonnées à jour, veuillez remplir le formulaire à la [dernière page](#).

### Pourquoi devenir membre du Comité de bassin de la rivière Chaudière?

Le COBARIC, c'est un organisme de bassin versant ayant pour mission d'organiser, dans une perspective de développement durable, la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il favorise ainsi la pérennité de la ressource *eau* par la concertation et la participation des usagers de l'eau de son territoire. Pour y arriver, l'organisme élabore un Plan directeur de l'eau, outil régional par excellence pour prioriser les actions.

Être membre du COBARIC, c'est :

- ▶ Affirmer son engagement à soutenir le COBARIC dans la poursuite de ses actions;
- ▶ Recevoir le bulletin de liaison *L'Eau média* du COBARIC;
- ▶ Être invité à participer à l'assemblée générale annuelle et à devenir membre du conseil d'administration (sous certaines conditions, selon le statut de membre et suivant l'approbation du conseil d'administration);
- ▶ Contribuer à la réussite de la mise en œuvre du Plan directeur de l'eau (PDE);
- ▶ Apporter une contribution active à la conservation de notre ressource *eau*;
- ▶ Accéder à une offre de services exclusifs à tarifs préférentiels ainsi qu'à l'expertise de l'équipe multidisciplinaire du COBARIC;
- ▶ Bénéficier de réductions de tarif pour participer à certaines activités (ex. : rencontre annuelle des associations de lacs, forums régionaux, etc.).



## Coût de l'adhésion

Pour devenir membre, il en coûte **50 \$** par organisme municipal. Une MRC peut payer pour l'ensemble ou une partie de ses municipalités en plus de sa propre cotisation\*.

Pour une ville-MRC, le coût annuel est de **250 \$**.

\* Si vous êtes une MRC et souhaitez payer pour une partie ou la totalité des municipalités sur votre territoire, veuillez s.v.p. compléter et nous transmettre la section « Coordonnées » à jour pour chaque municipalité visée.

## Méthodes de paiement

Le paiement peut être effectué de deux façons :

### **Paiement direct**

Caisse Desjardins de La  
Nouvelle-Beauce

275, Ave. Marguerite-Bourgeoy  
Sainte-Marie (Québec) G6E 3Y9

N° Banque : 815  
N° Transit : 20116  
N° Compte : 0710640

### **Chèque**

Comité de bassin de la rivière  
Chaudière (COBARIC)

1442, route du Président-Kennedy,  
bureau 140

Scott (Québec) G0S 3G0

Conditions : payable net 30 jours.



## Formulaire d'adhésion ou de renouvellement

Quel type d'organisme municipal êtes-vous?

MRC

Municipalité

Ville-MRC

Quelle est votre méthode de paiement choisie?

Chèque

Paiement direct

### **Coordonnées**

---

**Adresse civique :**

---

---

**Municipalité :**

---

**Code postal :**

---

**Personne-ressource :**

---

**Titre ou fonction :**

---

**Téléphone :**

---

**Courriel :**

---

Veillez retourner ce formulaire dûment rempli par courriel à [adjoint@cobaric.qc.ca](mailto:adjoint@cobaric.qc.ca).

Pour obtenir des informations supplémentaires, veuillez communiquer avec :

**Jean-Sébastien Delisle**

Adjoint administratif

418 389-0476, poste 3

[adjoint@cobaric.qc.ca](mailto:adjoint@cobaric.qc.ca)